



GUIDE DES HANDICAPS



FRANCE
GALOP

SOMMAIRE

Principe	Page 3
L'équipe	Page 3
La méthode	Page 4
Valeurs conventionnelles	Page 5
Règles pour les handicaps	Page 6
Établissement et actualisation des valeurs	Page 7
Publications	Page 8
Conclusion	Page 8



PRINCIPE

Un handicap est une course dans laquelle le poids porté par chaque cheval est établi en tenant compte de la différence de qualité entre les chevaux, contrairement aux autres courses où celui-ci est fixé en fonction de critères précis (gains, sexe, âge).

L'ÉQUIPE

DÉPARTEMENT DES HANDICAPEURS

CHEF DE DÉPARTEMENT
Éric LE GUEN

ADJOINT CHEF DE DÉPARTEMENT
Benoît LEGAULT

HANDICAPEURS PLAT
Frédéric MEMMI
Arnaud MUNIER

HANDICAPEURS OBSTACLE
Éric CASTELA (Chef de service)
Xavier GUIGUAND



LA MÉTHODE

MÉTHODOLOGIE ET CALCUL DES VALEURS

Les handicapeurs évaluent la performance de chaque cheval en lui attribuant une valeur course. Après 3 performances, les handicapeurs attribuent une valeur pour chaque cheval. Celle-ci permettra au cheval de courir dans les courses à handicaps.

Pour le calcul de la valeur course, il est considéré qu'une longueur correspond à 1 kg pour une distance de 2 000 m en bon terrain. Suivant les distances, cela est majoré ou minoré.

Pour qu'un cheval soit qualifié dans un handicap en **plat**, il faut qu'il ait au moins couru 3 courses au moment de l'engagement.

Pour qu'un cheval soit qualifié en **obstacle**, il faut qu'il ait au moins couru 3 courses ou reçu 2 allocations au moment de l'engagement.

Depuis le 1^{er} mars 2016, l'attribution de la première valeur d'un cheval se fait systématiquement après sa 3^{ème} performance. Auparavant, il fallait attendre la 5^{ème} course ou, qu'il soit engagé dans un handicap. Le pourcentage de courses à handicaps dans le programme de plat est d'environ 35 %. Celui de l'obstacle est d'environ 15 %.



PLAT

1 000 à 1 200 m	2 kg pour 1 longueur
1 300 à 1 550 m	1,5 kg par 1 longueur
1 600 à 2 000 m	1 kg par longueur
2 100 à 2 400 m	1 kg pour 1,5 longueur
2 500 à 3 000 m	1 kg pour 2 longueurs
3 100 m et +	1 kg pour 2,5 longueurs

OBSTACLE

3 000 m à 3 800 m	1 kg pour 2 longueurs
3 900 m à 4 400 m	1 kg pour 3,5 longueurs
4 500 m et +	1 kg pour 5 longueurs

VALEURS CONVENTIONNELLES

La valeur conventionnelle est utilisée quand les handicapeurs n'ont pas suffisamment d'éléments pour juger le cheval. Elle concerne un cheval n'ayant pas participé activement à une arrivée lors de ses premières tentatives et étant toutefois qualifié dans les handicaps.

Pour exemple

Un cheval a débuté une fois en juin de son année de 2 ans sur 1 100 m dans une course pour Inédits en terminant 8^{ème} sur 9 partants à plus de 15 longueurs du gagnant. Sa 2^{ème} course a lieu en novembre de la même année en terrain lourd sur 1 600 m dans un maiden où il termine 7^{ème} sur 8 partants. Il fait ensuite sa rentrée en mars suivante, après castration, dans un maiden sur 2 100 m et termine 6^{ème} sur 7 partants à 8 longueurs du gagnant. Il est par conséquent qualifié dans les handicaps Premium mais sa valeur reste difficilement cernable au regard des performances réalisées. La valeur conventionnelle s'appliquera alors dans ce cas précis.



TABLEAU DES VALEURS CONVENTIONNELLES PLAT

CONDITIONS	MÂLES	FEMELLES
3 courses C1 ou +	38	36,5
2 courses C1 ou C2 + Maiden	36	34,5
2 courses Maiden + 1 inédit	34	32,5
2 courses Maiden + 1 réclamer	30	28,5

TABLEAU DES VALEURS CONVENTIONNELLES OBSTACLE

CONDITIONS	MÂLES	FEMELLES
3 courses - Auteuil ou Pôle Régional	56	54
3 courses - Auteuil ou Pôle Régional + réclamer	54	52
3 courses - Hippodrome 2 ^{ème} catégorie	56	54
3 courses - Hippodrome 3 ^{ème} catégorie	54	52



RÈGLES POUR LES HANDICAPS

Il est impossible de fournir un ensemble de règles qui devraient s'appliquer de la même manière, alors que chaque cheval est un cas particulier. Six règles générales s'appliquent sans que leur application soit systématique.

1^{ère} règle

Un cheval acheté dans une course à réclamer ne voit pas sa valeur modifiée à la baisse (demande de l'Association des Entraîneurs en 2002).

2^{ème} règle

La baisse de la valeur pour une absence en compétition est de 2 kg pour une année (365 jours), soit 1 kg pour 6 mois (182 jours) et 1 livre pour 3 mois (91 jours).

3^{ème} règle

Dans les courses pour Amateurs (Gentlemen-Riders et Cavalières), la valeur des chevaux n'est pas modifiée, sauf s'il s'agit d'un handicap ou le gagnant à une pénalité de 1 kg.

4^{ème} règle

La valeur d'un cheval peut être revue à la hausse lors de sa 4^{ème} ou 5^{ème} sortie, s'il fait une valeur supérieure à celle qui lui a été attribuée après sa 3^{ème} course.

5^{ème} règle

Après la 5^{ème} performance d'un cheval, sa valeur ne pourra être modifiée à la hausse que s'il est à l'arrivée de Listed Races ou de courses de Groupes.

6^{ème} règle

La remise de poids pour les apprentis, jeunes jockeys, femmes jockeys n'est pas prise en compte pour le calcul de la valeur d'un cheval. Les décharges sont là pour compenser l'inexpérience ou le statut des femmes jockeys.



ÉTABLISSEMENT ET ACTUALISATION DES VALEURS

ACTUALISATION DE LA VALEUR APRÈS UNE PERFORMANCE

Après chaque nouvelle performance d'un cheval, une commission réunissant 2 ou 3 handicapeurs actualise la valeur en tenant compte à la fois du résultat obtenu dans la course et de la carrière du cheval.

Cette valeur n'est en aucun cas modifiée par un seul handicapeur. La valeur est consultable sur le site de France Galop 48 heures après que le cheval a couru.

Un grand nombre de paramètres sont pris en considération lorsqu'une valeur est modifiée :

- L'écart à l'arrivée.
- La facilité pour la victoire ou difficulté pour les chevaux non placés.
- Le parcours (cheval gêné ou enrhumé).
- L'état du terrain.
- L'inspiration du jockey et le fait que le cheval soit plus ou moins sollicité.
- La distance de la course en adéquation avec les performances précédentes.
- Les performances antérieures.



PUBLICATIONS

PUBLICATION D'UN HANDICAP OU COURSE À CONDITIONS AVEC VALEUR HANDICAP

La valeur prise en compte à la publication des poids d'un handicap ou à l'engagement dans une course à conditions avec valeur handicap est celle affichée sur le site de France Galop à la date de l'engagement initial pour la course.

Tout engagement d'un cheval dont la valeur ne correspondrait pas aux conditions de la course sera non valable. Une révision de valeur postérieure à un engagement ne peut être qualificative pour l'épreuve en question.

Toute modification de valeur non consécutive à une performance récente antérieure à un engagement sera motivée par les handicapeurs sous 24 heures sur leur blog accessible depuis la page d'accueil de france-galop.com : <https://bloghandicapeursfrancegalop.com/>

LES PUBLICATIONS DES VALEURS

Une publication annuelle des valeurs pour les chevaux de plat et d'obstacle a lieu le 12 janvier de chaque année. Elle permet à un instant T, d'avoir une photographie de l'ensemble des chevaux ayant couru l'année précédente en France.

Depuis 2017, il y a une publication des valeurs pour les chevaux de 2 ans étant qualifiés dans les handicaps, la dernière semaine de juillet, soit une semaine avant les engagements dans le premier handicap de cette promotion.

Il en est de même pour les 3 ans d'obstacle, avec une publication la première semaine d'octobre, soit une semaine avant les engagements du Prix PAUL'S CRAY (Handicap).



CONCLUSION

Le seul but des handicapeurs est de rendre compétitif l'ensemble des chevaux le plus rapidement possible sans qu'il n'y ait d'anomalie de valeurs entre les chevaux.

Le Département des Handicapeurs reste à la disposition et à l'écoute des socioprofessionnels pour répondre à leurs interrogations sur la valeur de leur cheval.

